

Communiqué de Presse

Bureau du Commissaire aux droits de l'homme

Unité de communication

Réf: 107f10

Tél. +33 (0)3 88 41 35 38

Fax +33 (0)3 90 21 50 53

Internet: www.commissioner.coe.int

e-mail: press.commissioner@coe.int



47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le Commissaire Hammarberg se rend au Kosovo* pour évaluer la situation des personnes renvoyées de force

Strasbourg, 10.02.2010 - Plusieurs gouvernements européens renvoient de force vers le Kosovo des personnes qui ont trouvé refuge sur leur territoire. Afin d'évaluer cette situation, Thomas Hammarberg, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, entamera une visite au Kosovo du 11 au 13 février.

D'après les statistiques de l'ONU, plus de 2 500 personnes ont été renvoyées de pays européens vers le Kosovo en 2009, principalement d'Allemagne, d'Autriche, de Suède et de Suisse.

Parmi eux figurent des Roms qui se sont retrouvés dans les camps contaminés par le plomb de Češmin Lug et d'Osterode, au nord de Mitrovica, où des maladies graves affectent déjà ses habitants. Le Commissaire visitera ces deux camps dont il a déjà demandé la fermeture dans son [rapport](#) de juillet 2009. A l'époque, il avait également exhorté les autorités à fournir des logements adaptés à toutes les familles concernées, ainsi que des traitements de décontamination.

Une conférence de presse est prévue à Pristina ce vendredi 12 février, à 11h30, dans la salle de presse des locaux de l'OSCE.

Contacts presse au bureau du Commissaire :

Au Kosovo :

Anki Wood, +33 (0)6 58 80 60 40 ; Anki.wood@coe.int

A Strasbourg :

Stefano Montanari, +33 6 61 14 70 37 ; Stefano.montanari@coe.int

* « Toute référence au Kosovo dans le présent document, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo. »